
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Quatrième réunion du sous-groupe sur l'impact
environnemental du groupe du pétrole et du gaz en mer de la
Convention de Barcelone (OFOG)

REMPEC/WG.55/10
24 Mai 2023
Original : anglais

Floriana, Malte, 23-24 mai 2023

Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Premier projet de Conclusions et recommandations

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Ce document présente un projet de conclusions et de recommandations de la Quatrième réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental du groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG), tenue le 23-24 Mai 2023, pour examen. Ce document, préparé par le Secrétariat est de nature provisoire et peut-être modifié par la Réunion si considéré approprié.

Projet de conclusions et recommandations

Les participants de la quatrième Réunion du sous-groupe sur l'impact environnemental du Barcelona Convention Offshore Oil and Gas Group (OFOG), qui s'est tenue à Floriana, Malte, les 23 et 24 mai 2023, ci-après dénommée la « Réunion » :

1 ont pris acte de l'approche consultative suivie par le Secrétariat sur les programmes de surveillance dans le cadre du Protocole Offshore et ont approuvé la liste des cinq indicateurs communs IMAP (IC) à surveiller en tant qu'indicateurs clés de surveillance des opérations pétrolière et gazière, à savoir les IC IMAP 1, 2, 15, 17 et 18 ; à cet égard, ont demandé au Secrétariat d'informer en conséquence le Groupe de correspondance sur l'approche écosystémique et la réunion des Points Focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM);

2 ont souligné l'importance du reporting dans le cadre du Système d'information de la Convention de Barcelone (BCRS), en particulier par les Parties contractantes (PCs) qui sont parties au Protocole Offshore, et par les PCs ayant des activités pétrolières et gazières en cours ou prévues et ont encouragé toutes les PCs à renforcer leurs reporting concernant la mise en œuvre nationale par le biais du système de BCRS, avec le soutien du Secrétariat, comme demandé;

3 ont pris note des informations reçues et du retour d'information sur la marche à suivre proposée en ce qui concerne le projet de normes et lignes directrices offshore régionales sur l'élimination (démantèlement) des installations et les aspects financiers afférents et en particulier ont approuvé les Termes de Références (TdR) pour la mise en place d'un Groupe de travail par correspondance intersessions (GCI), comme indiqué en annexe du document REMPEC/WG.55/3, afin de poursuivre les travaux sur le développement de « normes et de lignes directrices offshore régionales sur l'élimination (démantèlement) des installations et les aspects financiers afférents », durant le biennium 2024-2025, pour révision et approbation par la 5^{ème} Réunion OFOG, avant soumission à la Réunion des Points Focaux du PAM en 2025;

4 ont pris note des informations reçues et des commentaires fournis sur la marche à suivre proposée concernant l'examen technique des annexes du Protocole Offshore et a en particulier convenu des TdRs pour établir un GCI, comme indiqué dans le document REMPEC/WG.55/ 4, afin de travailler sur l'examen technique des annexes du Protocole Offshore à considérer pour la prochaine Réunion de l'OFOG en 2025;

5 ont pris note des défis rencontrés lors de la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore pour la Méditerranée (MOAP), comprenant les ressources financières et humaines limitées dédiées, qui ont entraîné des progrès restreints, en particulier sur les objectifs liés à la ratification du Protocole Offshore, la mise à disposition d'appuis techniques et de renforcement des capacités et de transfert régional de technologie ; et à cet égard, ont encouragé le Secrétariat à étudier et à mobiliser des ressources externes pour la mise en œuvre des activités prioritaires du MOAP, conformément à la stratégie de mobilisation des ressources du PAM en cours d'élaboration;

6 ont réitéré l'opinion exprimée par la 3e réunion de l'OFOG selon laquelle, pour assurer une mise en œuvre efficace du MOAP, il est nécessaire de créer un poste à durée déterminée sur le Protocole Offshore au sein du Secrétariat pour organiser et soutenir la coordination des activités définies dans le Plan;

7 ont fourni des orientations au Secrétariat sur les prochaines activités à engager, en priorité, dans la mise en œuvre du Protocole Offshore et du MOAP, y compris l'élaboration d'orientations sur la responsabilité et l'indemnisation, et sur l'utilisation et le rejet de substances et de matières nuisibles ou nocives;

8 ont convenu d'un projet de décision donné pour examen pour la Réunion des Points Focaux du PAM et la 23e réunion des Parties contractantes (COP 23), si approprié, prévoyant une prolongation d'un an du MOAP actuel jusqu'à son expiration fin 2025, et ont invité le Secrétariat à initier la préparation un Plan d'Action Offshore révisé;

9 ont reconnu l'importance de capitaliser des partenariats renforcés avec des partenaires de l'industrie et des organisations internationales pour la réalisation de formation en ligne et d'autres supports techniques;

10 se sont félicités des domaines qu'ont été identifiés pour la « coopération technique pour l'élaboration de normes et de lignes directrices », soulignant l'importance de la priorisation, compte tenu de la nécessité d'avoir une allocation réaliste de capacités et de ressources du Secrétariat et des Parties contractantes;

11 ont pris note que les travaux sur « la coopération technique sur les mesures de sécurité et les normes minimales de qualification pour les professionnels et les équipages » sont pertinents pour le sous-groupe OFOG sur la sécurité et ont demandé au Secrétariat de réfléchir, en consultation avec les correspondants du PAM, à l'établissement éventuel de ce sous-groupe de l'OFOG au cours du prochain exercice biennal;

12 ont convenu de la proposition de programme de formation, comme spécifié dans le Plan d'action détaillé révisé du document REMPEC/WG.55/8, et ont exprimé leurs priorités sur les formations ayant les thématiques suivantes :

- .1 sous le bloc de formation (A), prévu pour 2023, considérer une formation sur l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et utilisation et élimination des fluides et déblais de forage, ainsi que sur les aspects associés à l'utilisation et rejet de substances et matières dangereuses ou nocives, en gardant ces deux sujets sous des lignes directrices séparées. Une telle formation devrait aborder les exigences faites aux opérateurs sur l'utilisations de produits chimiques comme reflété dans le Plan d'Utilisation de Produits Chimiques;
- .2 inclure dans le projet de Programme de Travail 2024-2025, l'organisation de la formation sur le démantèlement des installations du bloc de formation (B), en parallèle avec la préparation des lignes directrices, et considéré, si possible et dépendant de la disponibilité des ressources l'organisation d'une formation sur la préparation à la lutte et l'intervention pour les installation offshore et l'évaluation des plans d'urgence;
- .3 les formations restantes du bloc (C) devraient être considérées en fonction de la mobilisation de ressources externes;

13 ont souligné l'importance d'augmenter le nombre de ratifications des PCs et a pris note des principaux défis exprimés par les PCs qui n'ont pas encore ratifié le Protocole;

14 ont soutenu la proposition de mener une analyse des écarts entre le Protocole Offshore et les réglementations des pays qui n'ont pas encore ratifié le Protocole, ce qui devrait être abordé dans le futur Plan d'Action Offshore révisé;

15 ont exprimé leur engagement à accroître le niveau de leadership et d'engagement des PCs dans la réalisation des objectifs spécifiques du MOAP en proposant de prendre l'initiative sur le développement d'actions/résultats concrets et/ou de tâches liées à l'organisation du travail de l'OFOG en général; et

16 ont remercié le président de la réunion, le Secrétariat et les organisations partenaires pour leur assistance technique et stratégique essentielle dans la préparation des documents de travail de cette réunion et pour leurs interventions au cours de la réunion, ainsi que pour leur intérêt à maintenir leur soutien et leur coopération dans la poursuite de la mise en œuvre du MOAP.

Actions requises par la Réunion

17 Les participants de la réunion sont conviés à approuver les conclusions et recommandations, telles qu'amendées, pour son inclusion dans le rapport final.
